

## TARIFS 2018 / 2019

Le tarif ci-dessous inclut tous les frais (contribution des familles, A.P.E.L.\*, assurances, cotisation de l'enseignement catholique). Les arrhes versés soit 205€ sont déduits du relevé annuel. Ils sont exigibles lors de la confirmation d'inscription ou de la réinscription.

Toute annulation d'inscription ou de réinscription doit être signalée :

- soit avant le 15 août : seuls les frais d'inscriptions seront conservés.
- soit après le 15 août la totalité des arrhes sera conservée.



### LYCEE PROFESSIONNEL

**CAP (ECMS)**  
65.75€ / mois sur 8 mois  
731€ montant annuel

**BAC PRO LOGISTIQUE**  
95.38€ / mois sur 8 mois  
968€ montant annuel

**BAC PRO AMA**  
96.75€ / mois sur 8 mois  
979€ montant annuel

### 2<sup>nd</sup>e BAC PRO MRCU

99.13€ / mois sur 8 mois

998€ montant annuel

### 1<sup>ère</sup> et 1<sup>re</sup> BAC PRO MRCU / GA

82.88€ / mois sur 8 mois

868€ montant annuel



### LYCEE TECHNOLOGIQUE

2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique

96.75€ / mois sur 8 mois (Création Culture Design)

979€ montant annuel

84.13€ / mois sur 8 mois (Autres champs d'exploration)

878€ montant annuel

### STMG

PREMIERE / TERMINALE

84.13€ / mois sur 8 mois

878€ montant annuel

### ST2S

PREMIERE / TERMINALE

84.13€ / mois sur 8 mois

878€ montant annuel

### STD2A

PREMIERE / TERMINALE

96.75€ / mois sur 8 mois

979€ montant annuel

### ② Modes de règlements

**Mensuel** : prélèvement bancaire uniquement : c'est le mode de règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, d'octobre à mai (8 échéances). Pour les réinscriptions, le prélèvement est renouvelé automatiquement.

**Trimestriel ou Annuel** : uniquement en espèces ou par chèque (à l'ordre de OGEC MONTPLAISIR).

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avant le 25 du mois en cours pour être pris en compte le mois suivant.

③ **\*A.P.E.L Cotisation 2018 /2019** 25€ par famille pour l'année. Ressource essentielle pour l'Association, votre cotisation permet d'apporter une aide financière aux animations, voyages, aux projets pédagogiques et aux familles en difficultés (*la cotisation inclue l'abonnement au magazine Famille & Éducation*) . Si vous refusez l'adhésion à l'A.P.E.L., il est impératif d'en faire la demande écrite auprès du service comptabilité avant le 15 novembre 2018.